

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Lambaréné: deux trafiquants d'ivoire interpellés

Libreville/Gabon

.D, Gabonais, et B.B.K et un ressortissant ghanéen deux trafiquants présumés d'ivoire seront déférés devant le parquet spécial de Libreville dans les prochains jours. Ils ont été neutralisés, le 17 février dernier, par une équipe composée d'agents de la Police judiciaire (PJ) du Moyen-Ogooué et ceux de l'administration des Eaux et Forêts, appuyés par l'ONG Conservation Justice. D'après une source militaire

proche du dossier, c'est à la suite d'une opération de lutte contre le trafic d'ivoire dans la ville de Lambaréné que les deux mis en cause ont été interpellés. Et c'est dans la plantation de B.B.K, que les pointes d'ivoire étaient cachées. À la faveur de son audition, M.D, le propriétaire présumé des défenses d'ivoire, a

confié que lui et son complice les auraient ramassées en forêt dans la zone des lacs. À plus d'une heure de navigation de la ville du Grand Blanc. Aussi auraientils décidé de les revendre. Sauf que la transaction tourne mal et les trafiquants présumés se font prendre par les Officiers de police judiciaire (OPJ).

Les deux complices sont actuellement en garde à vue dans les locaux de la PJ de Lambaréné. En attendant les conclusions de l'enquête préliminaire au terme de laquelle ils seront déférés devant le Tribunal spécial de Libreville. Cette nouvelle affaire de trafic d'ivoire retentit dans le chef-lieu de la province du Moyen-Ogooué, 8 mois après l'arrestation des individus ayant dérobé près de 80 kg d'ivoire (des scellés) au tribunal de première instance de Lambaréné.

Le clin d'œil de





Ovan: une sexagénaire meurt des suites d'une morsure de serpent



La petite localité d'Ovan, lieu du drame.

Landry EKOMBA NDOMBE Ovan/Gabon

VAN, le chef-lieu du département de la Mvoung vient de vivre un drame. Rosalie Evoung, Gabonaise de 64 ans, victime d'une morsure de serpent, est décédée le 26 février faute de soins appropriés au Centre médical de la localité qui ne dispose pas de sérum antivenimeux.

Selon les témoignages recueillis

auprès de la famille, le 25 février passé, après avoir été mordue à son domicile par un serpent - sans doute un mamba vert -, Rosalie Evoung n'aurait pas aussitôt reçu de soins appropriés. Le lendemain, en ressentant une vive douleur consécutive à l'effet du venin, la sexagénaire finit par exhorter ses filles à la conduire d'urgence au Centre médical de la localité pour une prise en charge.

Sauf que l'attente du vaccin an-

tivenimeux a été quelque peu longue. Et pour cause. La structure hospitalière ne disposait d'aucune dose permettant d'injecter la patiente. Aussi, faute de soins, Rosalie Evoung estelle passée de vie à trépas. Un drame qui remet au gain du jour le mauvais fonctionnement de nos centres de santé dans les zones rurales.

La sexagénaire a été inhumée, le 27 février 2023, au cimetière municipal de Kombani.

Intolérable manque d'antivenimeux au Gabon

Stuve Claudel ONDO MINKO Libreville/Gabon

E fait que le serpent à l'origine de la mort de cette sexagénaire soit une espèce d'élapidés très venimeuse et, surtout très répandu au Gabon, devrait constituer des facteurs contraignants pour les pouvoirs publics. Lesquels ont, par le truchement du ministère de la Santé, l'obligation de mettre en branle une politique destinée à disposer de façon permanente des sérums antivenimeux dans tout le pays.

L'urgence de rendre ces antivenimeux disponibles et accessibles pour prévenir

notamment des décès liés aux morsures est clairement mise en évidence par Thomas. En effet, dans sa publication du 30 décembre 2020, le reporter-photographe au service des chaînes comme National Geographic affirme que "les morsures de serpents tuent une dizaine de milliers de personnes chaque année en Afrique". Et s'il reconnaît que l'accès à un traitement peut être difficile, en plus de ce que les sérums antivenimeux demeurent rares, le reporter-photographe croit savoir que pour faire face à la grave pénurie de sérums en la matière, il serait souhaitable aux

pays d'Afrique au sud du Sahara de disposer de 1 à 2 millions de doses par an.

Il y a 10 ans, le Gabon figurait parmi les 50 pays les plus exposés au monde en termes d'incidence et de sévérité des morsures de serpents. Si le taux de morbidité lié aux envenimations se situait entre 20 et 90 pour 100 000 habitants, celui de létalité hospitalière était, quant à lui, de 2,5 %.

Aussi la nécessité de disposer d'antivenimeux s'impose-telle. Car, mourir de nos jours de morsure de serpent à cause d'un déficit de produits semble incompréhensible et intolérable.